

Fonction
Secteur
Taux d'activité
Remplacé par
Supérieur direct

Logopédiste
Thérapeutique
40%

Répondante thérapeutique

Population

Le/la logopédiste reçoit des jeunes de 7 à 16 ans.

Missions

- Evaluer et traiter les troubles du langage oral et/ou écrit.
- Exercer une intervention spécifique auprès des jeunes concernés en vue de favoriser leur développement et leur intégration sociale et scolaire.
- Collaborer avec les parents, l'équipe pluridisciplinaire et les intervenants externes à l'institution dans le respect de l'éthique professionnelle et du code de déontologie propre à la profession.
- Être vigilant/e à maintenir ses connaissances professionnelles à jour, par le biais de formations continues, supervisions, interventions, ou autre.

Activités

- Réalisation d'un bilan logopédique à la demande des enseignants, des parents, des thérapeutes, des éducateurs, de la direction, du jeune, ou autre.
- Les bilans peuvent être constitués d'entretiens anamnestiques avec le jeune, sa famille ; ainsi que de diverses explorations sous forme d'examens (tests normés et/ou appréciation clinique) du langage oral et/ou écrit. Le/la logopédiste recueille, le cas échéant, les renseignements concernant une prise en charge antérieure.
- Suite au bilan, le/la logopédiste décide de l'adéquation ou non d'un suivi pour le jeune en question. Il/elle transmet les résultats du bilan au jeune, à ses parents, à l'enseignant, au référent concerné, aux thérapeutes de l'institution, ainsi qu'à d'autres professionnels qui en feraient la demande. Au terme du bilan, un rapport est joint au dossier de l'élève.
- Le/la logopédiste effectue des traitements logopédiques avec les jeunes pour lesquels une indication est posée. À la fin de l'année scolaire ou lorsqu'il/elle l'estime nécessaire, le/la logopédiste peut réévaluer la pertinence du traitement et/ou de ses modalités.
- Selon les besoins, il/elle peut être amené/e à rédiger un point de situation. Au terme du suivi, un rapport d'évolution est joint au dossier du jeune.

- Le/la logopédiste choisit les modalités d'intervention et fixe des objectifs de prise en charge. Il/elle définit le type de séance et la fréquence appropriés.

Le/la logopédiste peut proposer des séances :

- o Individuelles
- o De groupe avec 2-3 élèves
- o De groupe en collaboration avec d'autres secteurs professionnels : interventions en classe, groupes avec la psychologue, etc.

La modalité d'intervention est choisie en cohérence avec le projet pédago-éducatif du jeune concerné, et en collaboration avec les différents secteurs professionnels.

Les types de problématique les plus fréquemment rencontrés :

- o difficultés d'automatisation de la lecture
 - o difficultés d'accès au sens en lecture
 - o difficultés de transcription des phonèmes en graphèmes
 - o difficultés dans l'acquisition de l'orthographe d'usage
 - o difficultés d'acquisition des règles syntaxiques et de leur application
- Dans le cadre d'une prise en charge globale du jeune, le/la logopédiste collabore avec les secteurs scolaire, éducatif, thérapeutique, ainsi qu'avec les partenaires extérieurs. La logopédiste peut également faire des points de situation avec les parents.
 - Le/la logopédiste participe aux synthèses des jeunes qu'il/elle suit en traitement ou pour lesquels une prise en charge est envisagée, ainsi qu'aux colloques du secteur thérapeutique.

Outils

Les moyens thérapeutiques utilisés sont très divers. Ils sont adaptés à chaque jeune selon leur âge, leur niveau d'acquisition, leur situation psychologique, leur développement.
Les outils peuvent être des livres, des jeux, des logiciels, divers exercices sur fiche, etc.

Évaluation

L'évaluation du/de la logopédiste est effectuée par la direction à une fréquence annuelle.